

27 AVR. 2026

**Décision n° 2026-21 du**  
**donnant délégation de signature du directeur de la direction technique Risques, eaux et mer du**  
**Cerema**

**Le directeur de la direction technique Risques, eaux et mer,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2025-74 du 5 novembre 2025 portant organisation du Cerema ;

**décide**

**Chapitre I : Délégations du directeur de la direction technique Risques, eaux et mer, ordonnateur secondaire**

**Article 1**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

**Article 2**

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

### Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

### Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour engager et liquider les dépenses relatives aux subventions accordées dans le cadre des opérations « volets littoraux des actions du plan Destination France 2030 confiées au Cerema ».

### Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

### Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

## Chapitre II : Délégations du directeur de la direction technique Risques, eaux et mer en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

### Article 7

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 5 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

## Chapitre III : Dispositions finales

### Article 8

La présente décision abroge la décision n° 2026-09 du 2 février 2026.

### Article 9

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Margny-les-Compiègne, le 27 avril 2026

Le directeur

Sébastien Dupray

  
**CEREMA**  
Direction Technique Risques, eaux et mer  
Le Directeur  
Sébastien DUPRAY

## **Annexe 1**

- Monsieur Vincent Videau, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Duberland, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

## **Annexe 2**

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

### **Pour les demandes d'achat de l'ensemble de la direction**

- Madame Françoise Lhullier, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Murielle Maréchal, assistante de gestion.

### **Pour les demandes d'émissions de titres de recettes**

- Monsieur Nicolas Auger, directeur du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Véronique Manicacci, directrice adjointe du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Jeanne-Marie Gouiffes, directrice du département port et navigation ;
- Monsieur Michel Cousquer, directeur adjoint du département ports et navigation ;
- Madame Séverine Belly, directrice du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Yann Fosse, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (production et développement) ;
- Monsieur Pascal Pélissier, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (programmation et numérique) ;
- Monsieur Xavier Bertrand, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques (programmation et numérique), par intérim.

## **Annexe 3**

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

## **Annexe 4**

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;

- Monsieur Nicolas Auger, directeur du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Véronique Manicacci, directrice adjointe du département risques, eaux et littoral.

#### **Annexe 5**

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Corine Caumont, secrétaire générale.

#### **Annexe 6**

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe.

#### **Au sein du secrétariat général**

Pour le secrétariat général, Madame Corine Caumont ;

- Pour le bureau ressources humaines, Madame Isabelle Léger ;
- Pour le bureau du pilotage budgétaire, Madame Françoise Lhullier ;
- Pour le bureau logistique et hygiène et sécurité, Monsieur Sébastien Hodin.
- Pour le groupe d'appui, Madame Carine Poly.

#### **Au sein du département Risques, eaux et littoral**

Pour le département, Monsieur Nicolas Auger et Madame Véronique Manicacci ;

- Pour le groupe mer et littoral, Monsieur Matthieu Suire ;
- Pour le groupe eaux et risques, Madame Emilie Vanoudheusden et Monsieur Philippe Cozette par intérim ;
- Pour le groupe RHITME et observation, Monsieur Nicolas Huybrechts et Monsieur Xavier Kergadallan.

#### **Au sein du département ports et navigation**

Pour le département, Madame Jeanne-Marie Gouiffes et Monsieur Michel Cousquer ;

- Pour le groupe infrastructure, Madame Jeanne-Marie Gouiffes ;
- Pour le groupe transport et trafic, Madame Claire Arnault et Monsieur Florian Linde ;
- Pour le groupe surveillance de la navigation, Monsieur Bruno Nasone ;
- Pour le groupe aides à la navigation, Monsieur Pierre-Yves Martin et Monsieur Yves-Marie Blanchard.

#### **Au sein du département prototypes et projets numériques**

Pour le département, Madame Séverine Belly, Monsieur Yann Fosse, Monsieur Pascal Pélissier et Monsieur Xavier Bertrand par interim ;

- Pour le groupe prospective et pilotage de prototypes, Monsieur Xavier Bertrand et Monsieur Jean-Christophe Dargenton ;
- Pour le groupe conception de prototypes, Monsieur Thibaut Noël et Monsieur Alain Thomas ;
- Pour le groupe réalisation de prototypes, Monsieur Frédéric Matignon et Monsieur Paul Lemaitre-Benard ;
- Pour le groupe projets numériques, Monsieur Renaud Burck et Madame Marie Colin.